LE FOUAN N°107

Bulletin d'informations municipales de GONNEHEM

Ville de GONNEHEM

Octobre 2023

C'est la rentrée...

Découvrez les nouveautés pour la jeunesse !

www.gonnehem.fr

SOMMAIRE

2 ÉDITORIAL

Mot du Maire

3 JEUNESSE
- Bourse au permis de conduire
- Accueils de loisirs

4-5 TRAVAUX
- Travaux de voiries
- Défibrillateurs
- Travaux en régie

6 INFORMATIONS MUNICIPALES
- Campagne « Plantons le décor »
- Autopartage

7 PRÉVENTION
- Démarchage
- Respect de l'environnement
- Bilan 2023

8 MÉDIATHÈQUE

9 ÉCOLE

10 ÉTAT CIVIL

11 RÉTROSPECTIVE

12 À VOS AGENDAS

ÉDITORIAL

Le mot du Maire

Gonnehemoises, Gonnehemois, chers amis,

Il y a maintenant trois trimestres que notre médiathèque est ouverte. C'est avec satisfaction que nous tenons un premier bilan sommaire de son fonctionnement.

De fait, Mathilde, responsable des lieux constate une fréquentation très régulière avec plus de 250 cartes familiales.

Les animations proposées sont également bien partagées.

Vous trouverez le programme de cette fin d'année en page 8.

Nos remerciements au groupe de bénévoles toujours aussi actifs qui contribuent au bon fonctionnement.

La commune a décidé de mettre en place le dispositif « Bourse au permis de conduire », vous en trouvez le détail ci-contre.

Une autre décision prise par le Conseil, celle de reprendre la gestion des centres aérés. Ainsi, dès 2024, notre service assurera totalement l'encadrement des enfants, de la crèche au départ en 6ème.

Vous découvrirez le détail de ces différents points dans ce numéro dont je vous souhaite une bonne lecture.

Cordialement,

Le Maire,

Bernard DELELIS

Bourse au permis de conduire

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation. Considérant que son obtention nécessite des moyens financiers conséquents et qu'elle contribue à lutter contre l'insécurité routière, les élus municipaux ont décidé la mise en place à Gonnehem d'une bourse d'un montant de 200 € au permis de conduire catégorie B. Après étude de dossier, une prise en charge est proposée pour le permis en échange d'une activité citoyenne d'intérêt public de 18 heures dans un des services de la collectivité.

Pour déposer un dossier, le candidat doit notamment remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 16 et 20 ans à la date de dépôt du dossier
- Résider à Gonnehem depuis au moins 1 an
- Avoir obtenu le code de la route
- Être en cours d'apprentissage de la conduite
- Être disposé à s'engager en échange dans une mission d'intérêt local de 18 heures

La contrepartie devra être réalisée au plus tard dans les 6 mois qui suivent l'obtention de la bourse.
Le règlement financier de la commune est effectué directement au bénéficiaire à l'issue de la mission.

Pour candidater, vous devez vous rapprocher de la mairie pour vérifier que vous remplissez toutes les conditions, pour récupérer le dossier de candidature et prendre connaissance de la charte d'engagement.

Une fois le dossier rempli, vous le remettrez en mairie. Les dossiers seront étudiés par la commission Enfance-Jeunesse. Les candidats qui auront complété leur dossier seront ensuite reçus en mairie au cours d'un entretien destiné à analyser leur motivation.

D'autres aides peuvent être mobilisées auprès d'autres collectivités sous certaines conditions d'éligibilité qui leur sont propres.

La commune reprend la gestion des accueils de loisirs des vacances scolaires dès février 2024 !

En 2012, la commune a adhéré au SIVOM du Béthunois pour l'exercice de la compétence des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

Dans le même temps et en parallèle sur ces 10 dernières années, elle a développé un pôle jeunesse avec de nombreux services tels que la crèche multi-accueil les P'tits Fouans, le Relais Petite Enfance, la garderie, la restauration scolaire et l'accueil de loisirs du mercredi.

L'ensemble de ces éléments a amené les élus à étudier le retrait de la compétence « Gestion des accueils intercommunaux de loisirs sans hébergement » du SIVOM du Béthunois, avec pour principaux objectifs de poursuivre l'évolution du service jeunesse communal et de proposer un service de proximité aux habitants.

En conseil municipal le 27 septembre dernier, la reprise de la compétence à compter du 1er janvier 2024 a été actée.

Par cette décision, la municipalité souhaite permettre une continuité pédagogique autour de l'enfant en facilitant les liens et relations entre les temps périscolaires et extrascolaires, entre les temps scolaires et périscolaires, avec les parents et les associations locales.

Une équipe de direction avec 2 agents titulaires du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) sera constituée.

L'équipe d'animation sera renforcée par des vacataires stagiaires ou titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) à chaque période de vacances scolaires.

TRAVAUX

La commune poursuit ses investissements et procède à des acquisitions de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études mais aussi de mobiliers et de travaux sur des structures déjà existantes.

Travaux de sécurisation

La commune de Gonnehem porte le projet de travaux de sécurisation des piétons le long des routes départementales. L'opération est découpée en tranches et concerne des tronçons de la rue de Béthune, de la rue de la Libération à Busnettes, de la rue Jean Desprez et de la rue de Busnes.

Rue de la Libération à Busnettes

Dans ce projet, la commune enfouira les réseaux rue de la Libération, créera des voies piétonnes et des aménagements paysagers.

Suite aux échanges avec les gestionnaires de réseaux et la maîtrise d'œuvre, le projet est maintenant stabilisé prenant en compte les récentes constructions et l'effacement des réseaux dans la rue de la Libération.

Rue de Béthune

Les travaux devraient débuter à l'automne et se poursuivre cet hiver suite aux dernières investigations à mener.

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Lhotellier Travaux Publics - Ets SNPC.

En sa présence et d'ici quelques semaines, une réunion d'information pour une présentation du projet sera proposée aux riverains concernés par ces aménagements. Ils auront ainsi la possibilité de poser leurs questions à la commune et à la maîtrise d'œuvre.

Problèmes de téléphone et d'internet

Depuis le 16 juillet dernier, vous êtes nombreux à ne plus avoir ni de téléphone fixe, ni d'internet. La commune, comme d'autres, est victime d'un vol de câbles cuivre et Orange ne peut pas annoncer de date de réparation, faute d'approvisionnement en câbles.
Face à ce rétablissement du réseau qui est repoussé, une alternative existe, la fibre optique ! En effet, la mairie tient à rappeler que la technologie qui s'appuie actuellement sur les fils cuivre est appelée à disparaître dans les années à venir.

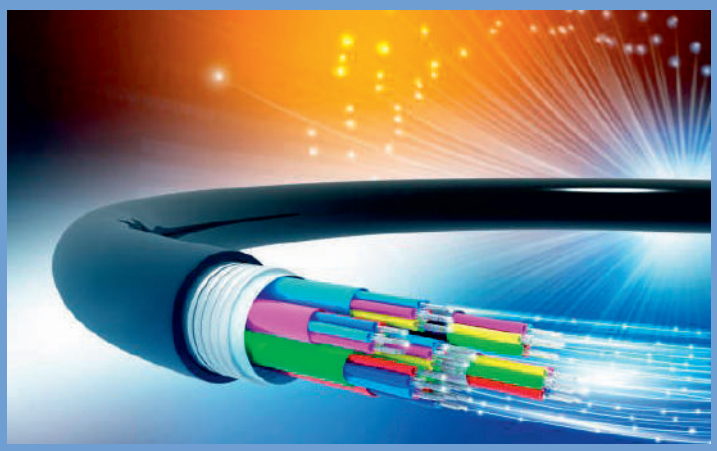

Ces 10 dernières années, Cap Fibre - Groupe Axione a déployé un réseau public fibre optique qui est désormais une réalité d'utilisation pour plus de 920 000 citoyens des zones rurales du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette nouvelle infrastructure a motivé l'opérateur historique, France Télécom devenu Orange, à engager dès à présent sur les communes l'extinction de son réseau cuivre ADSL. Cette extinction sera effective sur 62 premières communes au 31 janvier 2025, puis sera progressivement généralisée pour une fermeture totale en 2030.
Tout à chacun devra donc passer à la fibre optique d'ici là !

Pour ce faire, il faut se rapprocher d'un Fournisseur d'Accès Internet pour savoir quel abonnement choisir et souscrire à une offre adaptée à vos besoins… et en parallèle résilier votre ou vos forfaits devenus obsolètes.

TRAVAUX

Un 3ème défibrillateur à Gonnehem !

En cas d'arrêt cardiaque, la défibrillation permet de sauver des vies !

Avec la construction de la médiathèque le Thotem, établissement recevant du public de 4ème catégorie, la loi imposait d'y installer un défibrillateur automatisé externe (DAE).

Avec ce nouvel équipement, la commune est maintenant dotée de 3 défibrillateurs, à la salle polyvalente rue de la Libération, au complexe sportif rue de Lenglet et donc à la médiathèque le Thotem à proximité des écoles, de la crèche multi-accueil, des commerces du centre-ville.
L'utilisation du défibrillateur n'est pas réservée aux seuls médecins. Son fonctionnement repose sur la détection automatique d'une fibrillation et l'administration d'un choc électrique adapté par contact d'électrodes. L'utilisateur est guidé par des instructions vocales afin de poser les bons gestes au bon moment.

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre la chaîne de secours dans des délais précoces, la commune incite et sensibilise par ailleurs les utilisateurs des bâtiments équipés de défibrillateurs à se former aux premiers secours qui augmentent les chances de survie :

- **Appelez le 15** (Samu), **le 18** (les pompiers), **le 112** (numéro d'urgence européen)
- **Décrivez l'état de la victime, donnez l'adresse précise du lieu** où se trouve la victime, ne raccrochez que si la personne du service d'urgence vous le dit
- **Commencez le massage cardiaque**. Les mains l'une sur l'autre, au milieu de la poitrine, faites 100 compressions par minute. Ne pas arrêter le massage jusqu'à ce que les secours arrivent
- **Défibrillez.** Utilisez un défibrillateur automatique et laissez-vous guider par l'appareil. Il vous guide vocalement, étape par étape. L'appareil est très simple d'utilisation et sans risque. Il ne déclenche un choc électrique que si nécessaire.

Broyeur de végétaux à disposition des Gonnehemois !

Afin de pouvoir établir les plannings, il est impératif de prendre rendez-vous en contactant la mairie au 03 21 57 32 43. Dates, horaires, conditions et principales consignes à respecter seront portés à votre connaissance.

Vous pourrez de suite repartir avec ou sans le broyage obtenu qui pourra être utilisé pour recouvrir les massifs et éviter ainsi la prolifération des mauvaises herbes…

Réaménagement des noues sur le site de la Courrery

Elles ont été reconfigurées par les services techniques municipaux, avec la suppression de 2 petites noues situées devant la crèche multi-accueil, l'une d'elle ne recueillait d'ailleurs aucune eau pluviale.

La surface supprimée a été compensée par l'agrandissement de la noue située devant la médiathèque qui recueille les eaux pluviales du parking.

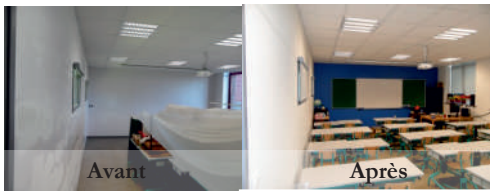

Rafraîchissement estival pour les salles de classe à l'école Jules Verne

Traditionnellement, pour les agents communaux, les grandes vacances sont propices à la réalisation des travaux d'entretien dans les écoles communales. Des salles ont été refaites, des équipements déménagés, une salle aménagée...

Installation du nouveau mobilier scolaire

Cet été, la commune et les agents techniques ont procédé à l'installation du nouveau mobilier scolaire dans la classe des CE1.

En faisant le choix d'un mobilier scolaire ergonomique conçu en étroite collaboration avec des professionnels de la santé, la commune et l'équipe pédagogique veillent à ce que les tables et chaises s'adaptent à chaque morphologie.

Ouverture de la campagne Plantons le décor 2023-2024

« Plantons le décor » est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale en partenariat avec 11 pépiniéristes et producteurs de semences et bulbes potagers et 37 territoires en Hauts-de-France.

Chaque année, en septembre, sont mis à disposition de tous les habitants des bons de commande et flyers "Plantons le décor" et un catalogue en version numérique sur le site www.plantonsledecor.fr

Vos commandes de végétaux (arbres, arbustes, bulbes potagers et semences potagères) et matériels se font entre octobre et début janvier.

Afin de consulter les essences locales, rendez-vous sur le site internet de la commune pour accéder au catalogue numérique 2023-2024 et aux bons de commande.

Pour commander, 2 possibilités s'offrent à vous :
soit sur le site www.plantonsledecor.fr, soit en retournant le bon de commande et le règlement directement à Benoît Sauvage, service Écogardes à la Communauté d'Agglomération à Béthune.

Date limite pour la réception des commandes : 2 janvier 2024

Date de livraison : Samedi 20 janvier 2024 matin à l'hôtel communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois-Lys Romane, 100 avenue de Londres à Béthune.

Louez une voiture électrique à la demi-heure à Gonnehem !

Dans un souci d'apporter une réponse adaptée aux différents besoins de mobilité des habitants, Artois Mobilités souhaite expérimenter la mise en place de stations d'autopartage dans les zones peu denses ou des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

L'autopartage est défini comme la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

L'objectif d'Artois Mobilités est d'expérimenter pendant un an, renouvelable 2 fois, le déploiement de stations d'autopartage, une par agglomération, équipées chacune d'un véhicule électrique. Ces véhicules sont habillés aux couleurs de TADAO.

La commune de Gonnehem a été retenue pour la Communauté d'Agglomération. Le véhicule se situe près de la mairie.

Artois Mobilités s'est équipé de véhicules électriques de marque Peugeot, modèle e208, ainsi que de bornes d'Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE), fournis par l'entreprise Sogetrel.

Le parcours client a été défini comme tel :

1. Créer un compte sur une plate-forme dédiée au service et accessible depuis internet ou une application mobile.
2. Sélectionner la station souhaitée et indiquer la date de début et de fin de location ainsi que les horaires.
3. Une fois arrivé à la station, rapprocher le téléphone, avec l'application ouverte, du boitier installé au niveau du pare-brise du véhicule. Le véhicule se déverrouille.
4. Débrancher le câble de recharge et le stocker dans le véhicule et réaliser son trajet.
5. Une fois le trajet réalisé, rebrancher le câble de recharge entre la voiture et la borne électrique puis verrouiller le véhicule à l'aide de l'application.

Le coût du trajet sera automatiquement prélevé sur le compte bancaire de l'usager.

La gamme tarifaire proposée est la suivante : 1,20 € par demi-heure.

L'usager pourra réaliser jusqu'à trois réservations maximum à l'avance allant de 30 minutes à 72 heures.

Le garde champêtre vous informe...

Le policier rural vous appelle **toujours à la vigilance** concernant **le démarchage téléphonique et le porte à porte notamment la vente de calendriers.**

En cas de doute sur une personne ou sur la présence d'un véhicule suspect, vous pouvez le contacter en mairie au 03 21 57 32 43 ou composer le 17.

Respectons notre entourage et notre environnement !

Il convient de veiller au respect du voisinage et de faire preuve d'un peu de civisme, notamment en matière de bruits de nature à troubler la tranquillité d'autrui (jardinage, bricolage, dépôt dans les bennes à verre à proximité des habitations à des heures convenables...).

Taille et élagage en bordures des voies publiques ou privées

Il est recommandé de tailler les haies 1 à 2 fois par an, voire 3 fois pour les haies les plus vigoureuses. Nous vous conseillons de procéder à la taille après chaque période de croissance de vos arbres et arbustes, à savoir :

- à la fin de l'hiver, avant le 15 mars,
- à la fin de l'été, d'août à octobre,

afin de ne pas perturber la période de nidification des oiseaux.

Entretien régulier

Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et son caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de sa propriété.

Nos amis les animaux

Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglementation, en assumer la propreté. Les maîtres doivent se munir de tout moyen pour ramasser les déjections de leur animal.

2023...

Sur l'ensemble de l'année, des **contrôles de vitesse** sont effectués.

Il a été relevé d'importants excès de vitesse qui ont fait l'objet de verbalisations notamment dans les rues de Béthune, de Bellerive et le hameau de Busnettes

Quant aux **« problèmes du quotidien »**, il a été constaté que ceux-ci ont diminué de moitié par rapport aux années précédentes : preuve que le civisme revient.

L'année scolaire qui s'est écoulée, a vu l'intervention du garde champêtre auprès des enfants des écoles notamment pour les sensibiliser sur le harcèlement scolaire et les dangers de la route. **Cette opération sera reconduite cette année.**

MÉDIATHÈQUE

LE THOTEM
Médiathèque

La parentalité mise à l'honneur cet automne

Du 6 octobre au 22 novembre 2023, des moments de découverte, d'échange, de partage et d'écoute vous seront proposés en médiathèque.

L'occasion idéale pour se retrouver entre parents ou en famille autour d'ateliers ludiques, permettant une meilleure compréhension des besoins de chacun et favorisant le bien-être.

Pour tout renseignement ou inscription, contactez la médiathèque au 03 21 57 57 96.

Les bouquineurs, ça continue cet automne ! Pas d'analyse littéraire, ni de lecture imposée, sans contrainte de présence mensuelle, cette séance entre lecteurs vise à échanger autour de la lecture, que l'on soit mordu ou lecteur du dimanche…
Alors, quel que soit votre âge ou votre genre littéraire favori, rejoignez-nous pour un moment de partage et de détente !

Du changement dans vos rendez-vous mensuels !

À partir du mois d'octobre, un nouveau rendez-vous pour les plus jeunes fait son apparition : **Mardi, tu lis :** Un échange convivial et ludique pour les 6-11 ans, faisant écho à celui proposé pour les ados et adultes !

Retrouvez l'équipe de la médiathèque à 17h pour découvrir les nouveautés du secteur jeunesse, mais également pour partager vos lectures préférées et ainsi développer vos pratiques de lecture.

Spectacles d'automne

Vendredi 20 octobre à 17h30 *:* Tinto Loun et le Loup du Canal
Conte musical de Manuel Paris pour les enfants de 3 à 7 ans.
Réservation obligatoire, places limitées.
Tarif : 4 € par personne.

Mercredi 22 novembre à 11h00 *:* Minouches
Spectacle parents-enfants 0 à 3 ans, mêlant cirque et musique.
Découverte des sens, de l'espace, de soi et de l'autre.
Ce spectacle vous est proposé dans le cadre de la saison culturelle du département du Pas-de-Calais.
Réservation obligatoire, places limitées.
Tarif : Gratuit.

Un dernier spectacle surprise est à venir à l'occasion des fêtes de fin d'année…
Retrouvez prochainement plus d'informations dans le livret de la programmation d'hiver de votre médiathèque !

Rétrospective des temps forts de cet été...

Laly et Nina, gagnantes du jeu concours Partir en Livre

Atelier parents-enfants avec Marjorie Dublicq proposé par la CABBALR dans le cadre du festival Partir en Livre

Atelier de création de Koïnobori en juillet 2023

Balade contée du 16 septembre dans le cadre des journées du patrimoine

Temps de lecture à la crèche cet été

Atelier marque-page en origami avec le centre de loisirs

Répartition des classes et des effectifs avec les enseignants

Les enseignants de la maternelle :

Mme Patou
23 élèves : PS

Mme Sombret
25 élèves : 21 MS
et 4 GS

Mme Picart
21 élèves : 13 GS
et 8 CP

Les ATSEM :

Élodie

Aurore

Zélia

Les enseignants de l'élémentaire :

Mme Delsert
23 élèves : 7 CP
et 16 CE1

M. Deklercq
22 élèves : CM1

Mme Guéry
23 élèves : CM2

Mme Ménard, Directrice
24 élèves : 4 CE1 et 20 CE2

Mme Niemier
(décharge de Mme la Directrice)

Nous souhaitons à tous, petits et grands, une excellente année scolaire !

LA RENTRÉE DES CLASSES 2023

La réunion de pré-rentrée des enseignants a eu lieu le 1er septembre. Nous avons eu le plaisir d'accueillir à la salle de la médiathèque Le Thotem, Monsieur l'Inspecteur ainsi que l'ensemble des directeurs de la circonscription.

Le 4 septembre, c'était le jour de la rentrée pour tous : joie, impatience, anxiété, crainte pour ceux dont c'était le premier jour d'école, tous ces sentiments se lisaient sur les visages à l'aube de cette nouvelle année scolaire.

L'effectif global est identique à celui de l'an dernier. 161 élèves : 61 en maternelle et 100 en élémentaire.

En maternelle, une nouvelle enseignante est arrivée : Madame Patou. Elle succède à Madame Louchez. Nous lui souhaitons la bienvenue.

En raison des effectifs et de la répartition, beaucoup de classes ont des cours doubles et la classe de GS-CP s'est installée dans les locaux de l'école maternelle.

Naissances

Léoric MACIEJEWSKI, Lucie RENARD,
Victor LELEU, Hippolyte CAPOËN, Thaïs BRIQUET, Eliott BOUQUET, Capucine CARON,
Timéo DUMUR, Augustin JANNIN, Marcel LOUCHART, Jade DELERUE

Mariages

Anthyme DURLIN
et Camille HOUBART le 10 juin 2023

Thomas SAGHAARD-DELMAU
et Constance TAFFIN le 24 juin 2023

Geoffrey JEDRZEJEWSKI
et Maureen ZAJAC le 8 juillet 2023

Jérémy LEGRAND
et Thiëphaine VANWOLLEGHEM le 29 juillet

Benjamin DUFOSSÉ
et Charlotte LEFLOND le 1er juillet 2023

Christophe CHELERS
et Emilie JACQUEMONT le 24 août 2023

Pascal CRUPPE
et Isabelle LORIDAN le 12 août 2023

Jimmy LASSALLE
et Mathilde VAILLANT le 12 août 2023

Romain RINGOT
et Sophie BART le 26 août 2023

Parrainages civils

Leny et Noé MOSSE
le 10 juin 2023

Raphaël et Valentin HUMETZ
le 17 juin 2023

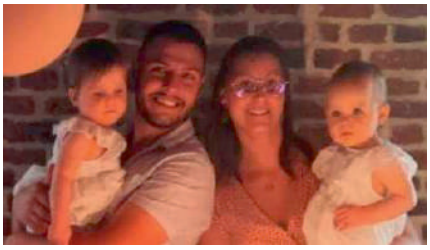

Romy et Charlie VASSEUR
le 24 juin 2023

Noces d'Émeraude :
40 ans de mariage

Daniel et Sandrine CANTRAINE-ACCART
le 1er juillet 2023

Décès

Marie MOREAU née DELECROIX, André LELOIR, Flore SOHIER née QUINTIN,
Yolande FLAHAUT née DUCHATEAU, Gilbert LAVERSIN, Christophe CHELERS, Joël GRAVE,
Régina LEROY née DECROIX, Jean-Jacques COMBRET, Philippe BUFFART

Une pensée particulière pour notre collègue Cindy BOIN, ATSEM à l'école maternelle, décédée le 5 septembre dernier des suites d'une longue maladie.

Cindy était une personne très appréciée de sa hiérarchie, de l'ensemble de ses collègues et des parents d'élèves. Elle avait à cœur son métier et s'occupait des enfants comme une vraie maman.

Nous renouvelons à sa famille nos plus sincères condoléances...

RÉTROSPECTIVE

La Constellation imaginaire
le 1er juin 2023

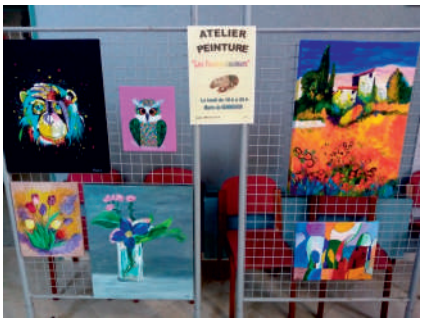

Fête des mamans et exposition de peintures
le 4 juin 2023

Fête de l'accueil de loisirs du mercredi
le 21 juin 2023

Instants musicaux aux écoles maternelle et élémentaire
les 27 et 29 juin 2023

Rencontre intergénérationnelle
avec les aînés de l'EHPAD et
l'accueil de loisirs du mercredi
le 28 juin 2023

Inauguration de l'autopartage
le 6 juillet 2023

Pique-nique à la crèche le 30 juin 2023

À VOS AGENDAS

Calendrier des fêtes

Octobre

14 octobre : Bal country par l'association Body Move à la salle médiathèque Le Thotem
14 octobre : Ciné-débat sur le sommeil par le Relais Petite Enfance à la salle médiathèque Le Thotem
22 octobre : Repas par l'Amicale des retraités de Gonnehem-Busnettes à la salle polyvalente
29 octobre : Fête Halloween l'association Body Move à la salle médiathèque Le Thotem

Novembre

4 novembre : Loto par l'association des pêcheurs gonnehemois à la salle médiathèque Le Thotem
11 novembre : Commémoration de la Victoire 14-18
26 novembre : Messe de Sainte-Cécile et de Saint-Éloi
Repas par les associations des Anciens combattants et des Charitables à la salle polyvalente

Décembre

2 décembre : Concours de belote et soirée dansante au profit du TÉLÉTHON à la salle médiathèque Le Thotem
5 décembre : Commémoration des Combats d'Afrique du Nord
10 décembre : Audition de piano par la compagnie Arabesques d'Artois à la mairie
16 décembre : Arbre de Noël par l'association USGC à la salle médiathèque Le Thotem
16-17 décembre : Marché de Noël par l'association Fouans en Fête à la salle polyvalente
20 décembre : Audition de Noël par l'école de musique à la salle médiathèque Le Thotem
21 décembre : Chorale de Noël par les enfants des écoles à la salle médiathèque Le Thotem
22 décembre : Distribution des colis de Noël par la municipalité aux aînés

L'émission « Les Potagers de Julie » s'invite à Gonnehem chez Philippe VANNEUFVILLE, Youtubeur en herbe !

Monsieur Philippe VANNEUFVILLE, habitant de Gonnehem, est un jardinier amateur et depuis des années, il publie chaque jour une vidéo pour prodiguer ses conseils sur sa chaîne YouTube **« F1RCX »**. Il est suivi par des milliers d'abonnés du monde entier.

Ces 21 et 22 septembre derniers, il a eu la charmante visite de l'animatrice de l'émission télévisée « les Carnets de Julie » diffusée le samedi après-midi sur France 3.

« Dans un premier temps, la production de France 3 était déjà venue me filmer en mai dernier, puis elle est revenue en septembre avec Julie. Nous avons mis en valeur le village avec la fameuse bière 'La Gonnehemoise' » plaisante Philippe.

Vous aurez l'occasion de découvrir « Les Potagers de Julie » à Gonnehem chez Philippe prochainement sur France 3 un samedi à 15 heures 35.

Don du sang 2024 à Lillers... Retenez les dates !

Les 6 février, 2 avril, 4 juin, 6 août, 8 octobre et 10 décembre 2024

Analyse de l'eau : Voici le résultat de l'analyse de l'eau consommée à Gonnehem, communiqué par l'institut Pasteur sur la base du prélèvement du 7 juillet 2023 : **« Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

Comité de rédaction : Commission Information du Conseil Municipal
Directrice de publication : Madame MURRAY Carole
Crédit photos : Commune de Gonnehem